



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 juillet 2018

**DELIBERATION N° 141/07/2018 : CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE DE FAÇADES :
ATTRIBUTION DE PRIMES FAÇADES**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 26 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 juillet 2018.

Présents Titulaires : 30

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Jean-François GARRIGUES, Bernard GISQUET, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : 16

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO à Marie-Claude BERLY, Nadine BOUVET à Paulette MULLER-DUPONT, Jean-Luc BUDOIA à Jean-François GARRIGUES, Alain CRIVELLA à Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE à Laurence PAGES, Alain GABACH à Bernard PAILLARES, Jacques GAYRAL à Pierre BONNEFOUS, Paul GRAND à Christian MOULIS, Annie GUILLOT à Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE à Claude VIGOUROUX, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Valérie RABAULT à Rodolphe PORTOLES, Gaël TABARLY à Daniel DONADIO, Monique VALAT à Christian PEREZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Marc BOURDONCLE, José GONZALEZ.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

**Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre des campagnes de ravalement obligatoire de façades des secteurs rue Mary Lafon/ côte des Bonnetiers et Aristide Briand / Place Lalaque à Montauban, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération octroie des subventions façades calculées à hauteur de 40% des travaux éligibles HT et plafonnées à 6 000 € par façade.

Trois nouvelles demandes sont soumises à l'accord du GMCA.

PROPRIÉTAIRE	LIEU DES TRAVAUX TYPE D'OPÉRATION	TYPE DE PRIME COÛT TRAVAUX HT	MONTANT DES PRIMES
Monsieur Jacques MEILLEURAT 22, avenue Aristide Briand 82000 MONTAUBAN	22, avenue Aristide Briand	1 façade Montant HT des travaux éligibles 6 870 € Subvention (40%) : 2 748 €	2 748,00 €
SCI ORTHOBAN Madame Charrière Amandine 19, rue du Génie 82000 MONTAUBAN	56, avenue Aristide Briand	1 façade Montant HT des travaux éligibles : 14 038 € Subvention (40%) : 5 615 €	5 615,00 €
Monsieur et Madame BEZOMBES 135, route d'Escatalens 82700 MONTECH	13, rue Mary Lafon et angle rue Cambon	2 façades Montant HT des travaux éligibles : 13 322 € Subvention (40%) : 5 329 €	5 329,00 €

Subventions totales octroyées : 13 692 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 19 juillet 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- accepter de verser ces primes accordées dans le cadre des campagnes de ravalement obligatoire de façades,
- dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'accepter de verser ces primes accordées dans le cadre des campagnes de ravalement obligatoire de façades,
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

01 AOUT 2018

De sa publication le :

01 AOUT 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 27 juillet 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

